

AVIS PUBLIC À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, que :

Le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. En période de pandémie, il est possible que la séance soit tenue à huis clos via la plateforme de visioconférence Zoom.

Emplacements et nature des demandes :

Lot 6 326 046, chemin de l'Achigan Est, zone « CH-222 » (7578-16-4575)

- Pour la hauteur d'une clôture projetée en cours avant, arrière et latérale de 3 mètres alors que la réglementation en vigueur permet une hauteur maximale de 1,2 mètre en cours avant et de 2 mètres en cours arrière et latérale ;

122, rue des Cours-d'Eau, zone « PÉRIU-502 » (7476-92-1159)

- Pour l'implantation d'une clôture projetée de 1,5 mètre de hauteur en cours avant secondaire à 0,1 mètre de l'emprise de rue alors que la réglementation en vigueur autorise une clôture de 2 mètres de hauteur maximale à la condition qu'elle respecte une distance minimale de 3 mètres de l'emprise de rue ;

368, rue du Domaine, zone « CH-214 » (7277-54-7729)

- Pour la distance latérale sud-est d'un bâtiment accessoire (garage séparé) de 0,8 mètre alors que la réglementation en vigueur exige une distance latérale minimale de 1 mètre.

Le tout conformément au Règlement numéro 620 intitulé « Dérogations mineures ».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes au plus tard jusqu'à 14 h le jour de la séance, par écrit à l'aide du formulaire informatique à l'adresse suivante :

<https://www.stesophie.ca/La-parole-aux-citoyens> ou par communication écrite adressée au nom du Conseil Municipal au 2199 boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, CE 12^e JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).



France Charlebois
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe